

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 32 (1924)

Heft: 7

Artikel: Extraits du rapport annuel de la Croix-Rouge suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-974159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

volle Dienste als Vorstandsmitglied. Sie bewahrte stets Sympathie für unsern Verein. Seit 1907 war Frau Mercier Ehrenmitglied desselben.

Im weitem gab der Präsident davon Kenntnis, daß das schweizerische Rote Kreuz gezwungen war, für Bureau, Magazine und für ein Schwesternheim entweder ein Haus zu bauen oder zu kaufen. Es bot sich dann Gelegenheit, ein geeignetes Gebäude neben der katholischen Kirche in Bern zu kaufen, womit wir den hohen Zinsen, den häufigen Kündigungen mit kostspieligen Dislokationen nicht mehr ausgesetzt sind. Wie alle andern Staaten besitzt das schweizerische Rote Kreuz nun auch ein geeignetes Rotkreuz-Haus.

Seit Januar 1924 wurden in unserem Zweigverein ein Samariterkurs in Glarus und ein Krankenpflegekurs in Ennenda mit zusammen 49 Kursteilnehmern beendet. In Mühlehorn ist ein Krankenpflegekurs und in Näfels ein Samariterkurs im Gang. In den Instruktionkurs für Rotkreuz-Kolonnen vom 3.—13. April in Basel wurden zwei Unteroffiziere und drei Soldaten unserer Kolonne kommandiert. Für das interkantonale Radrennen des Veloclub Clariden werden wir am 29. Juni von 3¹⁵—7³⁰ Uhr von Witten bis Schwanden in allen an dieser Strecke gelegenen Ortschaften Samariterposten stellen. Für das Klauenrennen haben wir uns bereit erklärt, den Sanitätsdienst vom 16. und 17. August wieder zu übernehmen.

Protokoll, Jahresbericht und Jahresrechnung wurden anstandslos genehmigt, sowie das Budget pro 1924 festgestellt. Für die Abgeordnetenversammlung des Samariterbundes am 14. und 15. Juni in Freiburg und für die Delegiertenversammlung des Roten Kreuzes am 28. und 29. Juni in Olten wurden die Delegierten unseres Zweigvereins bestimmt.

Ein wohlverdientes Dankeswort richtete der Präsident an unsere verehrten Ärzte, welche durch die Leitung von Kursen unserm

Zweigverein zu einem bedeutenden Fortschritt verholfen haben. Kopien der Berichte der Samaritervereine werden unsern Vereinen zugestellt, da die Zeit zu knapp zum Verlesen derselben war. Es folgten noch Mitteilungen bezüglich Krebs- und Kropfbekämpfung. Gerne wurde Notiz davon genommen, daß der Verkauf der Karten für den 1. August durch ein besonderes Komitee besorgt wird.

Unser Zweigverein zählt 2092 Mitglieder, inklusive 737 Samaritern in 16 Samaritervereinen und 30 Unteroffizieren und Soldaten der Rotkreuz-Kolonne Glarus.

Das Gesamtvermögen beträgt Fr. 22,981. 64, wovon Fr. 14,881. 64 im Mobilmachungsfall dem schweizerischen Roten Kreuz zur Verfügung stehen. Fr. 8100 bilden einen Spezialfonds des Zweigvereins. Der heutige Wert des Lazarettmaterials beträgt Fr. 48,000.

Extraits du rapport annuel de la Croix-Rouge suisse.

Comme nous avons l'habitude de le faire chaque année, nous donnons ici quelques extraits du rapport de la direction concernant l'année 1923 :

Secourisme — Samaritains. Comme jusqu'ici, la Croix-Rouge est restée en contact étroit avec l'Alliance suisse des samaritains, association qui continue à développer activement son organisation intérieure. C'est ainsi que nous signalons avec plaisir la tendance qu'elle manifeste de donner de plus en plus une unité à l'enseignement des premiers secours. Les divergences qui existent encore dans cet enseignement se font plus spécialement sentir dans les cours destinés aux moniteurs. Ces derniers, qui doivent souvent être les interprètes des médecins auprès de leurs élèves, devraient avoir une édu-

cation technique uniforme, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas. La faute en incombe en partie aux médecins qui ne se rendent peut-être pas assez compte de ce qu'il convient d'enseigner à des laïques, de ce qu'il faut recommander et de ce qu'il faut proscrire. Prenons un exemple pour bien nous faire comprendre : On sait qu'un samaritain ne doit jamais réduire une fracture, mais on lui enseigne d'autre part à pratiquer l'extension et la contre-extension lorsqu'il se trouve en présence d'un membre brisé ; on lui apprend aussi à fixer ce membre pour l'immobiliser. On apprend donc aux samaritains à faire exactement les mêmes manipulations que ferait le médecin lui-même, en cas d'accident, de sorte que les mêmes manœuvres exécutées par l'homme de l'art, sous forme de « réduction », sont enseignées aux samaritains, avec « défense de réduire » !

Nous avons cherché à rendre plus uniforme aussi l'enseignement d'une autre intervention d'urgence, la respiration artificielle. C'est dans ce but que le *Rote Kreuz* a publié une étude sur cette question, et a recommandé une méthode qui paraît bien être la méthode de choix. Nous sommes heureux de constater que cette manière de faire nouvelle en Suisse, est maintenant de plus en plus employée, et nous la recommandons aux médecins chargés de la direction des cours de secours d'urgence.

En faisant l'éducation des samaritains, il serait bon d'insister plus qu'on ne le fait en général sur le fait que les lésions corporelles ne doivent pas faire perdre de vue leur répercussion grave sur l'organisme tout entier. A quoi sert le pansement le mieux fait d'un doigt, si le blessé auquel on l'applique s'écroule évanoui, uniquement parce que le samaritain ne l'a pas fait asseoir ou coucher,

car dans les cours — où les pansements se font sur des « mannequins » en parfaite santé — on n'a pas insisté sur des précautions générales à prendre ! Et que nous importe une adaptation parfaite d'attelles, si l'on ne se rend pas compte que le sinistré va peut-être succomber au choc subi lors de son accident, et dont le samaritain ne s'est point occupé !

Ces remarques ne sont peut-être point en place dans un rapport comme celui-ci, mais elles font toucher du doigt la connexité qui existe entre le secourisme pratiqué par les samaritains et l'enseignement donné par la Croix-Rouge.

Colonnes de la Croix-Rouge. Le nombre de nos colonnes de transports est resté le même que l'an dernier ; par contre plusieurs colonnes se débattent dans de réelles difficultés pour maintenir leur effectif réglementaire. Si la cause de ce recrutement difficile peut être principalement attribuée à une certaine lassitude militaire, elle provient aussi de cet esprit matérialiste qu'on rencontre actuellement partout. Parfois cette mentalité matérialiste peut se comprendre ; ainsi, en ce temps de vie chère, on ne peut en vouloir aux hommes des colonnes de chercher dans la solde un certain équivalent du temps qu'ils consacrent à leur service au sein de leur unité, ou dans la remise (partielle tout au moins !) de la taxe militaire à laquelle ils sont toujours encore astreints.

Les prescriptions actuellement en vigueur, approuvées par le Département militaire, exigent que chaque participant d'une colonne s'astreigne annuellement à 10 exercices de 4 heures de travail effectif, soit l'équivalent de 5 jours de service. Si l'on ajoute la participation de l'homme à un cours central de huit jours, nous arrivons au total de 13 jours de service actif volontairement consenti. Le membre

d'une colonne de la Croix-Rouge fait donc le même nombre de jours de service qu'un soldat de l'élite, chaque année. Il est vrai que nos hommes sont attribués aux Services Complémentaires, et que, de ce fait, ils n'ont légalement pas le droit d'être exemptés de la taxe militaire. Il nous paraît cependant anormal que, si l'armée exige que des colonnes soient organisées en temps de paix pour être encadrées dans l'armée au moment d'une mobilisation, les hommes de ces colonnes n'aient pas le droit d'être exemptés du paiement de l'impôt militaire.

Une première intervention tentée par nous à cet égard a été écartée par l'Office fédéral des impôts. Le motif du refus étant basé sur des prémisses erronées, nous avons réclaté à nouveau et nous croyons avoir été mieux compris; mais nous sommes encore sans réponse. La cause de ce retard extraordinaire provient sans doute du fait que les Chambres fédérales sont saisies d'un remaniement de la loi sur le service militaire et nous ne pouvons demander que notre réclamation soit la première à être prise en considération.... Il nous faut donc nous armer de patience.

Nous avons tout tenté pour faire aboutir nos justes revendications, nous avons adressé un exposé des motifs à chaque membre du Parlement et nous nous sommes mis en relation directe avec plusieurs de nos députés. Les directions des colonnes voudront bien tenir compte de nos efforts et considérer que la Croix-Rouge ne s'est pas contentée de formuler des demandes et des vœux en faveur des colonnes, mais qu'elle a consenti un sacrifice financier sérieux, atteignant le double de celui des années précédentes.

C'est avec joie que nous constatons que certaines colonnes ont pu intensifier leur recrutement et qu'elles montrent

une grande activité; nous avons ainsi la preuve qu'avec un peu d'énergie et de confiance dans les mesures prises par le Médecin en chef de la Croix-Rouge et par la Direction de la Croix-Rouge suisse, il sera possible à nos colonnes de surmonter la période critique actuelle.

En avril 1923, sous la direction du colonel *Riggenbach* et sous le commandement du capitaine *Ryhiner*, un cours central d'instruction a eu lieu à Bâle. Il réunit 60 participants qui furent logés en caserne.

Pour la première fois, en 1923, la Croix-Rouge suisse a édité un **Almanach de la Croix-Rouge** qui a rencontré un excellent accueil malgré la foule des almanachs mis en vente chaque année. L'édition française a — elle aussi — été un succès. Nos sections, celle des samaritains et de la Société militaire sanitaire, ont grandement contribué à la diffusion de cet opuscule et nous leur en sommes reconnaissants. Le bénéfice net, fr. 8000, nous a permis de couvrir partiellement le déficit du compte de nos journaux. Nous tenons à adresser ici nos remerciements aux rédacteurs allemands et français et à la maison d'édition Hallwag à Berne.

Plaquette d'hygiène. Il s'agit d'un petit tract, largement et intelligemment illustré, « Les principes d'hygiène », de la Fondation Rockefeller, que notre Secrétariat général a adapté à notre mentalité suisse. L'édition allemande — comme la française — de cette plaquette facile à lire et donnant des exemples et des maximes-type ont été très favorablement accueillies par le public. La brochure est remise à nos sections et à nos sociétés affiliées au prix coûtant, soit 20 cts. l'exemplaire. Jusqu'ici 13,447 brochures ont été vendues.

Clichés à projections et films. Nos collections de films et de diapositives sont de plus en plus recherchées par celles de nos sociétés qui désirent organiser des conférences illustrées. Le film de notre expédition hospitalière en Russie, commenté plus de 50 fois par l'adjoint au secrétariat, dans des conférences données le printemps dernier, a vivement intéressé le public.

Nous prêtons gratuitement les clichés à projections ainsi que les films aux associations qui nous les demandent. Elles ont du reste à supporter les frais des opérateurs et de leurs appareils. A cet égard, nous avons conclu un accord avec le « Schul- und Volkskino », convention d'après laquelle cette société fournit l'opérateur et le matériel nécessaire à des prix réduits aux sections de la Croix-Rouge et aux sociétés de samaritains. Pour de petites réunions, ce sont toujours les clichés à projections qui se prêtent le mieux et qui rendent les plus grands services, car les explications peuvent être données avec plus de facilité et plus tranquillement. C'est pour cette raison, et pour d'autres encore, que nous avons renoncé à l'acquisition d'un appareil cinématographique; il nous a paru préférable de constituer des séries de clichés sur divers sujets d'hygiène. Nous disposons maintenant de

Clichés à projections :

- Tuberculose générale
- Tuberculose chirurgicale
- Maladies vénériennes
- Variole
- Goitre
- Soins aux nourrissons
- Maladies contagieuses de l'enfance
- Rachitisme
- Hygiène et malformations des pieds
- Soins de la bouche et des dents

Premiers secours
Expédition hospitalière de la
Croix-Rouge en Russie.

Films :

- Tuberculose
- Maladies vénériennes
- Soins aux nourrissons
- Expédition hospitalière en Russie.

Où, comment et quand devons-nous manger ?

Toute la famille X. est rassemblée pour le repas de midi, dans une agréable petite chambre à manger, ensoleillée et paisible. Un joli bouquet de fleurs orne la table, dressée avec soin. Les X. n'étant pas riches n'ont pas de bonne, cependant tout se passe régulièrement et tranquillement. Tandis que le père découpe la viande, un des enfants emporte la soupière à la cuisine et en rapporte un appétissant plat de légumes. Madame X. sert son dernier-né installé dans sa chaise-haute, pendant que les plus grands racontent avec entrain les incidents de la matinée.

Combien différemment se passe au même moment le dîner chez les voisins ! Des objets de tout genre, qu'on a négligé de mettre à leur place, traînent dans la chambre à manger ! les assiettes et les couverts sont disposés sans ordre sur une nappe tachée. La servante malpropre qui sert à table, laisse les portes frapper bruyamment derrière elle. Deux des garçons se querellent et font pleurer leur petite sœur. Madame Y. essaye en vain de rétablir un peu de calme et elle est continuellement obligée de se lever pour apporter ce qui manque sur la table. Le père de famille, fatigué de son travail et de tout ce bruit,